

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Comment-les-lobbies-de-l-electricite-freinent-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Comment les lobbies de l'électricité freinent la transition énergétique**

29 juin 2017

Comment les lobbies de l'électricité freinent la transition énergétique

14/06/2017 Antoine de Ravignan



PHOTO : ©JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REA
Tribune

Sous la pression du lobby nucléaire

[Antoine de Ravignan](#) 29/06/2017

Les Français peuvent-ils encore faire confiance à l'ASN, leur Autorité de sûreté du nucléaire ?

Depuis le 28 juin, beaucoup se posent la question. Le « gendarme du nucléaire » vient en effet d'exprimer une [position favorable](#) à la mise en service de la cuve du réacteur EPR de Flamanville tout en réclamant des mesures de protection supplémentaires compte tenu des anomalies de fabrication constatées sur ce qui est la première barrière de sécurité de cet équipement.

Un peu comme si le service des mines se disait prêt à homologuer une automobile dont il sait que le système de freinage n'est pas conforme aux caractéristiques techniques requises, sauf qu'on parle ici d'un réacteur nucléaire et de prévention de risque d'accident majeur de type Tchernobyl ou Fukushima.

L'ASN sous haute pression

En principe, l'ASN donne son autorisation d'exploiter un équipement nucléaire sur la base d'une seule et unique considération : la sécurité de la population. Mais il est clair que le poids des arguments économiques met dans cette affaire l'ASN sous haute pression. En effet, la déclaration de conformité de la cuve de l'EPR de Flamanville est l'une des conditions mises tant par Bruxelles que par EDF au schéma envisagé pour la sauvegarde d'Areva, aujourd'hui en situation de quasi-faillite. La restructuration de l'entreprise publique prévoit le rachat par EDF de son activité réacteurs et une recapitalisation à hauteur de 5 milliards d'euros.

Remplacer intégralement cet équipement prendrait 86 mois et entraînerait des coûts exorbitants

Ce n'est pas tout. Le [rapport de l'IRSN sur les anomalies](#) constatées au niveau du fond et du couvercle de la cuve et que le groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaire a examiné les 26 et 27 juin (et dont l'[avis](#) n'est pas unanime), indique que remplacer intégralement cet équipement prendrait 86 mois et entraînerait des coûts exorbitants. Entre autres parce que la cuve a déjà été installée dans le béton (entre 2014 et 2016, alors que ses défauts étaient connus des autorités au moins depuis fin 2014). Or les délais et la facture explosent. En 2004, quand le feu vert à la construction de l'EPR a été donné par le gouvernement Raffarin, la mise en service était annoncée pour 2012 pour un coût de 3,3 milliards d'euros. Il est à présent évalué à 10,5 milliards et ce réacteur ne devrait pas fournir son premier kilowatt avant 2019.

Du coup, la position illisible présentée mercredi par l'ASN interroge l'indépendance et la crédibilité de cette institution. En effet, l'ASN dit en substance : le fond et le couvercle de la cuve présentent une anomalie (un excès de carbone dans certaines zones, ce qui fragilise la résistance de l'acier), mais les caractéristiques techniques sont quand même suffisantes au regard des contraintes auxquelles ces pièces sont soumises. Toutefois, les marges de sécurité sont plus faibles que ce qui était demandé.

Choix cornéliens

Par conséquent, poursuit l'ASN, il faudra renforcer les contrôles sur le fond de la cuve durant l'exploitation, cette partie de la cuve étant accessible. Ce qui n'est pas le cas du couvercle, qu'il faudra changer le plus vite possible après la mise en service du réacteur, soit au plus tôt en 2024 compte tenu des délais de fabrication et d'installation. Or de deux choses l'une : ou bien cette cuve est conforme et il faut l'autoriser, ou bien elle ne l'est pas et il faut l'interdire et identifier clairement les responsabilités dans ce désastre industriel qui coûte très cher au contribuable. Et poursuivre les responsables.

Ou bien cette cuve est conforme et il faut l'autoriser, ou bien elle ne l'est pas et il faut l'interdire

Le projet d'avis de l'ASN doit être soumis à la consultation publique dans les prochains jours. L'ASN consultera également le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, avant de rendre un avis définitif en octobre prochain. Si l'ASN donne un avis favorable à une telle prise de risque et autorise un équipement non conforme, elle ruine sa crédibilité. Si, après avoir été mise devant le fait accompli, elle donne un avis défavorable et ordonne le changement de la cuve, elle sera accusée de porter un coup qui pourrait être fatal à l'industrie nucléaire française. Choix cornélien et impossible.

Il serait plus que temps que, sur cette affaire, le pouvoir politique assume ses responsabilités au lieu de se défausser sur l'administration. Et tranche, au terme d'une délibération transparente et démocratique qui devrait intégrer toutes les dimensions du sujet : est-il bien sage de vouloir remplacer nos vieilles centrales arrivant en fin de vie par des EPR quand les alternatives – électricité renouvelable, chaleur renouvelable et économies d'énergie sont devenues des solutions plus compétitives ?